



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de la Vézère  
Affluent de la Dordogne  
(dans le département de la Dordogne)  
Longueur : 147 km (en Limousin)  
Bassin versant : 2600 km<sup>2</sup> (en Limousin)  
Source : BD CARTHAGE®

## La VEZERE

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Vézère est concernée, en Limousin, par les masses d'eau suivantes : « La Vézère de sa source au lac de Viam » (code européen FRFR91), « La Vézère du lac des Bariousses au confluent de la Soudaine » (code européen FRFR92B), « La Vézère du confluent de la Soudaine au confluent du Bradascou » (code européen FRFR496B), « La Vézère du confluent du Bradascou au confluent du Brézou » (code européen FRFR496A), « La Vézère du confluent du Brézou au confluent de la Corrèze » (code européen FRFR93), « La Vézère du confluent de la Corrèze au confluent de l'Elle » (code européen FRFR904).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Vézère sont mesurés aux stations hydrométriques de Saint-Merd-les-Oussines (Maisonnial, DIREN Midi-Pyrénées, code P3001010), Bugeat (EDF, code P3021010), Uzerche (Pont RN20, DIREN Midi-Pyrénées, code P3131020), Saint-Viance (DIREN Midi-Pyrénées, code P3201020), Larche (DIREN Midi-Pyrénées, code P4001010) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*. Une station hydrométrique a été mise en service à Lestards (Monceaux, code P3031010) entre 1965 et 1966 et une autre à l'aval d'Uzerche (code P3131010) entre 1900 et 1998.

### Qualité

La Vézère a été affectée de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) jusqu'à Bugeat, puis 1 B (bonne qualité) jusqu'à la confluence avec la Corrèze, 2 (qualité passable) jusqu'à la confluence avec la Couze et 1 B (bonne qualité) jusqu'à la sortie du département de la Corrèze.

Elle est classée en première catégorie piscicole jusqu'à Uzerche puis en deuxième catégorie piscicole à l'aval du viaduc du chemin de fer d'Uzerche à Seilhac situé à 2 km à l'amont d'Uzerche, au lieudit « Les Carderies » (commune d'Espartignac). La Vézère est également classée en deuxième catégorie piscicole pour les parties comprises dans les lacs de retenue des barrages suivants : Monceaux-la-Virolle (cote 663,0 NGF, limite amont au pont du Sirieix reliant la RD 979 au village du Sirieix), Treignac-Vaud (ou « Lac des Bariousses », cote 513,0 NGF, limite amont au pont RD 157<sup>E</sup> reliant la RD 940 au village de Vaud), Peyrissac (cote 341,0 NGF, limite amont au pont des Iles reliant Rilhac-Treignac à Treignac). Les études de qualité de la Vézère ont été réalisées par le SRAE puis la DIREN Limousin en 1988, 1990, 1992 et 1995.

Les points du Réseau National de Bassin (RNB) sont à l'amont de Bugeat (Route d'Orlianges, code 57150), à l'amont d'Uzerche (Les Carderies, code 57050), à Saint-Viance (code 56000) et à Terrasson (code 52000).

Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dont quatre sur la Vézère, à l'aval de Bugeat (Route d'Arvis, code 57120), à l'aval de la station d'épuration de Treignac (code 57100), à l'aval de la

station d'épuration d'Uzerche (code 56950) et à l'aval de la station d'épuration de Vigeois (code 56700) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05057150	Amont général (Bugeat)	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
05057120	Aval Bugeat		RCD
05057100	Aval Treignac		RCD
05057050	Amont Uzerche	RCA	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
05056950	Aval Uzerche		RCD
05056700	Aval Vigeois		RCD
05056000	Saint-Viance	RCA	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

### Réglementation

Au plan réglementaire, la Vézère, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs, en aval du barrage du Saillant et ses affluents (saumon atlantique, truite de mer, anguille et truite fario) et en amont de la retenue de Monceaux-la-Virolle (truite fario seulement), par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement ; c'est également une rivière réservée, en amont du pont du Saillant (commune de Voutezac) jusqu'à son confluent avec le Rujoux (commune d'Espartignac), puis à l'amont du pont du Verdier (commune d'Eyburie) et ses affluents, par décrets du 12 mars 1986 et du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Le SDAGE Adour-Garonne mentionne notamment que la Vézère fait partie des « axes bleus », c'est-à-dire des axes migrateurs prioritaires (mesures A 22 à A 26 et suivantes du SDAGE Adour-Garonne).

### Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables de la Vézère (de Uzerche à Cublac), du Clan (Saint-Viance et Ussac) et de la Loyre (de Saint-Solve à la confluence avec la Vézère) a été réalisé par SOGREAH en 2000 ; il concerne la Vézère à l'aval de Voutezac. D'autres atlas ont été réalisés par SOGREAH en 2003 : Vézère-Couze (Larche, St-Cernin-de-Larche), Vézère-Loyre (de St-Solve à Varetz), Vézère-Logne (Cublac, Mansac).

### Intérêt écologique et patrimonial

La Vézère prend sa source dans la ZNIEFF de type II du Bassin de la Haute-Vézère, zone dont une partie a été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 (Landes et zones humides de la Haute-Vézère, numéro SPN 7401105) ; Cf. *Rubriques Nature ZNIEFF et Nature Natura 2000*. A noter que la vallée aval de la Vézère (et les coteaux calcaires associés) a également été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 (département de la Dordogne, région Aquitaine).

La Vézère traverse ensuite la Tourbière du Longéroux dont l'intérêt écologique et paysager a été consacré par le recensement en ZNIEFF de type I (Bassin de la Haute-Vézère : Tourbière du Longéroux) et les protections d'un arrêté de biotope (communes de Chavanac, Meymac, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Sulpice-les-Bois, 10 juin 1996) et d'un site inscrit (mêmes communes, 5 octobre 1989) ; Cf. *Rubriques Nature ZNIEFF, Arrêtés de biotope, Sites inscrits*.

La Vézère traverse l'Etang des Oussines, dont l'intérêt écologique (ZNIEFF de type I) a fait l'objet d'un arrêté de biotope (communes de Millevaches, Saint-Merd-les-Oussines, 26 janvier 1993) ; Cf. Rubrique Nature\Arrêtés de biotope.

Les autres ZNIEFF concernées par la Vézère sont ensuite (d'amont en aval) : deux zones de type I comprises dans le Bassin de la Haute-Vézère (Tourbières et landes du Puy Saule, Vallée de la Vézère à l'amont de Bugeat), Ruisseau de l'Echameil et plaine d'Arvis (type II), Vallée de la Vézère au Saut de la Virolle (type I et zone qui a été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 (Gorges de la Vézère autour de Treignac, numéro SPN 7401109, dont le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé le 7 mars 2002, opérateur CRPF, Cf. Rubrique Nature\Natura2000), Vallée de la Vézère du barrage de Monceau au Rocher des Folles (type II), Vallée de la Vézère au Rocher des Folles (type I), Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale (type II). Cette zone qui a été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 (même intitulé, numéro SPN 7401111, Cf. *Rubrique Nature\Natura2000*) comprend deux zones de type I (Rochers du Saillant, Prairies humides de Saint-Viance).

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriés (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont de la Vézère.

Les sites traversés par la Vézère ou qui concernent directement la Vézère sont (d'amont en aval) : le site inscrit du Lac de Viam (communes de Saint-Hilaire-les-Courbes, Viam, 11 juillet 1986), le site classé de la Vézère (« lit et débit ») dans la traversée d'Uzerche (31 octobre 1931), les sites inscrits de la Vallée de la Vézère à Uzerche (17 mars 1931), de l'Ensemble urbain d'Uzerche (22 juin 1943), du Château de Comborn (communes d'Estivaux, Orgnac-sur-Vézère, 5 juillet 1978) et de la Vézère au Saillant (communes d'Allasac, Voutezac, 14 mai 1980) ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : octobre 2008